

# Bulletin provincial



---

N° 22

2013

2 OCTOBRE

---

Direction Générale des Enseignements

## INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Objet : Projet éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut

### Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2013

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu ses résolutions du 18 juin 1998 et du 22 juin 2004 adoptant et modifiant le projet éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut ;

Vu le projet inscrit dans le Plan Stratégique Opérationnel 2013-2018 relatif à l'Intégration de l'Education au développement durable dans le projet pédagogique de l'enseignement provincial ;

Considérant les principes éducatifs et pédagogiques relatifs à l'approche orientante, à l'intégration et à la remédiation ;

Considérant qu'il convient d'intégrer ces différents principes et notions dans le projet éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut ;

Considérant, en outre, qu'une réécriture du texte permettra de présenter une vision plus positive des valeurs et des finalités défendues par l'enseignement provincial ;

Vu l'avis de la COPALOC ;

Vu l'avis de la CCS ;

Sur proposition du Collège provincial ;

**ARRETE :**

Article unique : le projet éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut est modifié comme suit (voir annexe).

En séance à MONS, le 18 juin 2013

*Le Greffier Provincial*

*(s) P.MELIS*

*La Présidente*

*(s) Ch .MORETTI*

ARTICLE UNIQUE : Les projets éducatif et pédagogique de l'enseignement, organisé par la Province de Hainaut , en conformité avec le décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté, tel que modifié par le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement, ce décret du 31 mars 1994 ayant été approuvé par la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 1994; s'établissent comme suit :

# PROJET EDUCATIF DE LA PROVINCE DE HAINAUT

## Introduction

Notre projet éducatif procède d'une interrogation sur les valeurs à promouvoir au sein de l'enseignement provincial et les stratégies et moyens à mettre en œuvre pour réaliser progressivement l'adéquation entre ces valeurs et les gestes quotidiens sur tous les terrains éducatifs.

Il se situe dans une perspective dynamique et se présentera comme une référence, garante de cohérence et de la convergence des actions et innovations.

Lié aux évolutions de la société, il ne peut être définitif.

Au départ du projet éducatif, chaque communauté locale libérant sa créativité et affirmant son originalité pourra innover et élaborer des projets pédagogiques qui le concrétiseront.

Ce projet respecte le principe de la neutralité telle que définie dans le décret du 31 mars 1994(modifié par le décret du 17 décembre 2003 ), adopté par la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 1994.

## Projet éducatif et projet de société

Un projet éducatif s'élabore à partir d'un projet de société. Dans ce cadre, la Province de Hainaut, à travers son enseignement, souhaite participer à la construction d'une société à la fois plus juste et qui dépasse les contraintes actuelles d'une économie de plus en plus spéculative et sans lien avec les réalités locales et humaines. Par conséquent, son enseignement s'inscrit dans cette volonté de contribuer à une société plus équitable et solidaire où chacun peut trouver une place digne et contribuer au bien-être de tous par des choix et des actes posés en connaissance de cause.

La Province de Hainaut est attachée, pour la société qu'elle appelle de ses vœux, comme pour l'enseignement qu'elle organise, au développement des valeurs démocratiques, à la solidarité, à la tolérance et à la neutralité active de l'Etat, à la responsabilisation des citoyens et à sa capacité, comme lieu de formation, de stimuler le développement de jeunes de manière à leur assurer des chances égales d'émancipation sociale au sein de cette société.

DEMOCRATIQUE : elle accorde à chacun le droit d'exister en tant qu'acteur social, agissant individuellement ou en groupe selon son choix, sa sensibilité et ses compétences à travers une culture participative, au-delà des différences socio-économiques et socioculturelles.

STIMULANTE : elle éveille chez chacun le désir d'aboutir à la pleine réalisation de soi et elle soutient chacun dans la construction et le développement d'un projet personnel et professionnel cohérent et mobilisant la famille, les acteurs de l'éducation et le monde professionnel. Elle rend les apprentissages significatifs en articulant la connaissance de soi, la maîtrise de compétences acquises à l'école, la compréhension des parcours scolaires et la découverte progressive du monde du travail.

TOLERANTE ET LAIQUE : elle protège et valorise le pluralisme de l'information, reconnaît à chacun le libre choix de ses opinions, respecte la pluralité des valeurs et la liberté de contestation argumentée.

SOLIDAIRE : elle accorde une promotion égale aux richesses intellectuelles, manuelles, physiques, affectives, sociales, morales et esthétiques. Elle associe les individus dans un effort collectif au service du développement et du bien-être de tous. Elle lutte contre toute forme d'injustice, d'aliénation et de misère.

RESPONSABLE : elle procure une démarche permanente d'amélioration continue. Elle est attentive aux conséquences sociales, éthiques et environnementales de ses activités en assumant en totale transparence ses décisions et leurs implications.

Le projet éducatif doit avant tout tenir compte de la société actuelle. Les futurs adultes à la formation desquels il contribue, doivent être capables d'y vivre et de se projeter dans l'avenir pour devenir acteurs du changement et de leur propre histoire.

Dans la société actuelle en mutation rapide, pour rester maître de son sort, l'individu doit faire preuve d'adaptabilité et d'esprit critique et créatif.

Les structures, les technologies et les connaissances évoluant rapidement, la formation tout au long de la vie et la recherche, sont les garants du contrôle démocratique de cette évolution et préservent de l'exploitation.

La démocratie reste donc toujours à conquérir : elle suppose des citoyens bien informés, capables de participer au changement et à l'innovation, de prendre des décisions, de se remettre en question, d'apprendre par eux-mêmes, ouverts aux autres et solidaires.

## Finalités de l'Enseignement de la Province de Hainaut

### ***L'Enseignement de la Province de Hainaut veut assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale***

L'enseignement provincial donne le temps et les moyens aux élèves de se révéler, d'identifier leurs potentialités et leurs préférences, de développer leurs compétences afin qu'ils s'orientent au mieux.

L'enseignement provincial favorise l'autonomie progressive de chaque élève et l'aide à acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de son projet de vie, en lui proposant notamment des formations diversifiées qui tiennent compte des évolutions de la société. Ces formations amènent chaque élève à la maîtrise des nouvelles technologies et à la gestion de son avenir scolaire et professionnel. Dans une volonté d'accompagner l'élève dans la construction de sa personnalité et de son autonomie, l'enseignement provincial favorise l'acquisition de savoirs, de compétences et de savoir-être, au premier rang desquels figure l'ouverture d'esprit.

L'enseignement provincial prend en compte les besoins individuels des élèves afin de leur proposer un enseignement adapté et leur assurer des chances égales de réussite.

Par la pratique de l'approche orientante, l'enseignement provincial lutte contre le poids des inégalités sociales en favorisant le choix véritable de parcours scolaires et professionnels.

Pour la Province de Hainaut, cette démocratisation de l'enseignement va de pair avec la recherche d'un enseignement de qualité pour tous. Celui-ci accompagne chaque élève de manière à lui permettre de donner du sens à sa formation et à poursuivre un parcours exigeant, capable de lui assurer les meilleures chances d'émancipation sociale, quelle que soit son origine sociale, économique, culturelle ou familiale.

Pour y parvenir, considérant la personne humaine dans toutes ses dimensions, l'enseignement provincial cherche à éveiller et à enrichir, sans hiérarchie, les qualités intellectuelles, manuelles, physiques, affectives, sociales, morales et esthétiques de tous les élèves qui lui sont confiés.

### ***L'Enseignement de la Province de Hainaut veut préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.***

L'Enseignement de la Province de Hainaut accueille tous les enfants, adolescents et adultes. Il affirme la valeur éducative de la pluralité de leurs conceptions philosophiques et politiques.

Les amenant à se mettre à l'écoute des autres, l'enseignement provincial veut apprendre à chacun à se libérer de ses stéréotypes, des préjugés et de l'aliénation.

L'enseignement provincial encourage chaque élève à pratiquer la tolérance active et la recherche permanente d'un vivre ensemble digne, fondé sur les valeurs humanistes.

Les faits sont exposés et commentés, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible. Les faits sont clairement distingués des opinions et des croyances. La diversité des idées est acceptée, pour autant qu'elles s'inscrivent dans une approche véritablement humaniste et qu'elles soient compatibles avec notre Constitution, nos Lois, et les textes fondateurs de la démocratie, comme la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant... L'esprit de tolérance est au cœur de l'enseignement provincial et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.

L'ouverture à tous et la neutralité des institutions et des agents provinciaux, dans l'exercice de leur fonction, créent un contexte favorable pour développer les valeurs de solidarité, de pluralisme et l'intérêt pour les autres cultures.

L'enseignement provincial, dans le cadre de la neutralité de service public, est un enseignement qui défend le principe du libre examen, c'est-à-dire le droit pour chacun à la liberté de conscience et à la réflexion critique, en dehors de toute référence à un dogme ou à une vérité imposée. C'est ce principe qui assure le droit et même l'obligation faite à chacun de remettre en question les idées reçues et les préjugés qui nuisent au vivre ensemble.

En refusant de séparer et d'enfermer les individus en fonction des clivages historiques, sociaux et culturels, l'enseignement de la Province de Hainaut se pose en alternative positive aux enseignements strictement confessionnels. L'enseignement provincial promeut une neutralité active et émancipatrice où tous peuvent se retrouver.

L'Enseignement de la Province de Hainaut favorise l'engagement des jeunes vers plus de justice, de liberté et d'égalité. Ces valeurs ne peuvent s'épanouir que dans la solidarité et la responsabilité, facteurs de progrès social.

***L'Enseignement de la Province de Hainaut veut amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle***

Dans ses différents types de formations, l'enseignement provincial vise à développer des capacités méthodologiques : l'aptitude à se former soi-même et à travailler en groupe, à prendre des décisions, à poursuivre inlassablement ses propres recherches, à acquérir des savoirs critiques, fondés sur la synthèse des faits et la capacité d'évaluation de ses propres acquis et de ses compétences.

L'Enseignement de la Province de Hainaut est ouvert sur la vie et sur le monde. Favoriser l'interdisciplinarité dans les activités permet de préparer les jeunes à prendre une place active dans la société. Grâce aux activités interdisciplinaires ouvertes au monde extérieur, les élèves font des liens entre ce qu'ils sont, ce qu'ils font à l'école et la vie économique, sociale et culturelle.

Lieu privilégié pour apprendre à se situer et à conduire ses relations, l'environnement local et régional constitue un point de départ essentiel vers l'intégration des dimensions européennes et mondiales : c'est à ces niveaux que la circulation des personnes, des informations, des idées et des produits façonne le devenir des sociétés. C'est riche de son identité régionale que chacun peut tirer la connaissance et la confiance nécessaires pour penser des solutions locales qui répondent à une problématique mondiale. Pour chaque élève, la culture est non seulement un héritage, mais aussi une attitude dynamique devant la vie appréhendée dans sa diversité et son évolution.

***L'Enseignement de la Province de Hainaut veut promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves***

Pour atteindre ces objectifs, l'Enseignement de la Province de Hainaut doit donner confiance à ceux qu'il accueille.

Pour apprendre, s'épanouir et progresser, l'élève doit se sentir reconnu et apprécié. L'enseignement provincial vise avant tout à valoriser chaque élève par ce qu'il réussit, en travaillant sur son sentiment d'efficacité personnelle. Il l'aide à surmonter ses difficultés en cherchant avec lui les solutions adéquates.

La lutte contre l'échec scolaire, dans tout ce qu'il a de déstructurant pour la personnalité, est au premier rang des préoccupations de l'enseignement provincial.

L'Enseignement de la Province de Hainaut, pour poursuivre ses objectifs, estime indispensable la collaboration de tous les acteurs. Ceux-ci sont aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignants que les agents des centres PMS, les Conseillers en information scolaire, les membres des équipes paramédicales que les puéricultrices, les éducateurs que les personnels chargés de l'entretien des bâtiments, les membres de l'administration provinciale que les acteurs économiques et culturels locaux.

# PROJET PEDAGOGIQUE DE LA PROVINCE DE HAINAUT

## Introduction

Le projet pédagogique de la Province de Hainaut est conçu et organisé selon son projet éducatif et les quatre finalités de l'enseignement définies dans le Décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Les grandes orientations décrites dans le projet éducatif déterminent les stratégies choisies par les communautés scolaires provinciales pour élaborer leurs projets ou développer des initiatives allant dans cette voie.

## Notre conception de l'éducation

La Province de Hainaut s'inscrit résolument dans une approche orientante. Celle-ci se définit comme « *une conception de l'éducation qui tente d'aider les élèves à mieux se connaître, à être davantage motivés sur le plan scolaire, à établir des liens entre leur vécu à l'école et leurs projets de carrière. Elle vise à amener les élèves à développer des projets professionnels par l'intégration de notions liées à l'orientation dans les contenus disciplinaires et les autres activités de vie scolaire, et ce, grâce à la collaboration de tous les partenaires impliqués dans l'environnement éducatif.* »<sup>1</sup>

L'approche orientante implique que le travail des enseignants et des élèves se réalise dans des projets pédagogiques cohérents. Ceux-ci doivent être considérés comme une entreprise collective qui s'élabore dans une cohérence assurée par la même référence à des valeurs fondamentales, librement assumées.

Cette cohérence est aussi une exigence et les droits des élèves et les nécessités d'un travail collégial imposent naturellement un cadre à la liberté pédagogique de chacun.

Dans ce sens, notre enseignement développe une recherche collective et individuelle qui utilise toutes les possibilités des méthodes et moyens disponibles - ou à créer - pour favoriser la réussite des élèves et rendre ceux-ci autonomes. La maîtrise des spécialités d'enseignement est certes un préalable indispensable, mais elle doit être articulée avec la mise en œuvre pédagogique reposant sur une réflexion permanente, étayée par la psychologie et la recherche de l'efficacité des différents procédés didactiques.

Ainsi, l'approche orientante n'est pas uniquement une pédagogie de l'orientation, mais bien un moyen de développer l'autonomie chez l'élève. Les compétences que chaque élève acquiert doivent lui assurer la capacité de se développer tout au long de la vie. Ceci se réalisera grâce à un enseignement cohérent impliquant l'ensemble des acteurs de l'éducation.

## Une pédagogie visant l'autonomie

La fonction prioritaire d'un système éducatif démocratique est de conduire progressivement ceux qu'il éduque vers l'autonomie. Notre enseignement cherche donc à conduire les élèves qui lui sont

---

<sup>1</sup>(Gingras, 2008).

confiés vers cette autonomie en leur assurant l'acquisition des compétences nécessaires et les capacités d'auto-évaluation leur permettant d'orienter leurs choix.

Cette stratégie implique l'apprentissage rigoureux d'un certain nombre d'outils de base et une initiation aux démarches propres à chaque discipline, associée à une prise de responsabilité progressive. L'élève deviendra responsable et autonome si on lui laisse une possibilité de choix, si l'enseignement développe son sens critique en l'amenant à découvrir la complexité des situations qu'il aura à déchiffrer ainsi que les différentes lectures possibles d'un même événement, en distinguant l'essentiel de l'accessoire.

Pour ce faire, l'élève doit être placé au cœur des apprentissages. L'enseignant peut y parvenir en le responsabilisant, en prenant en considération sa personne, en tant qu'individu unique et particulier, membre à part entière d'une société, reconnu et accepté dans une relation de confiance.

L'autonomie se traduit également par la compétence de l'élève à réfléchir sur son apprentissage, à se poser des questions. L'autonomie et la motivation vont donc de pair : l'une développant l'autre au sein de chaque apprentissage porteur de sens.

### *Une pédagogie de la réussite*

L'implication des élèves dans leur scolarité et leurs apprentissages est primordiale. L'enseignant doit veiller à fournir aux apprenants les informations qui pourront l'aider dans son apprentissage, telles que les objectifs à atteindre, les critères d'évaluation, les échéances et les performances visées. C'est de cette manière que l'élève développera ses compétences d'autonomie, d'autogestion et d'auto-évaluation.

Le dialogue instauré en classe est soutenu par une confiance réciproque entre professeurs et élèves et crée un climat propice à l'apprentissage.

Dans cette perspective, l'enseignant doit se garder de tout jugement hâtif et de tout préjugé. Croire aux possibilités d'un élève, c'est augmenter ses chances de réussite. Souligner exagérément des difficultés qui peuvent n'être que passagères risque de bloquer sa progression. Lui fournir des expériences d'apprentissage conçues pour offrir une image de lui-même valorisante, mettre en évidence ses succès autant que ses échecs, c'est se mettre au service du moins rapide et du moins compétent, celui qui est dévalorisé et frustré par la non-réussite. Le professeur favorise l'apprentissage par essais-erreurs et la prise de risque par l'élève qui se sent alors sécurisé pendant l'apprentissage.

Outre l'implication de l'élève et le dialogue entre professeurs et apprenants, il est primordial que l'enseignant veille à fournir des situations d'apprentissage en adéquation avec le public auquel il est confronté. Ainsi, la prise en considération des acquis antérieurs et des préreprésentations (les représentations, correctes ou erronées, que se font les apprenants de l'apprentissage) des élèves doit constituer une première démarche dans le cadre de tout apprentissage. Ceci peut se réaliser par la mise en œuvre d'évaluations formatives permettant d'attester, à plus ou moins long terme, de l'évolution des apprenants.

Les évaluations formatives permettent également à l'enseignant d'évaluer son propre travail et développent chez celui-ci une réflexivité particulière, élaborée et stimulée sur la base de son expérience.

La réussite des élèves passe par l'adaptation des apprentissages et la différenciation des méthodes d'enseignements. L'enseignant, qui est à la fois praticien et chercheur, s'efforce de proposer un éventail de réponses et de solutions à la mesure de la variété des besoins et des problèmes. À partir d'objectifs précis, il

adapte sa méthodologie à l'évolution des élèves. Il bâtit son travail sur l'assurance que tous ses élèves sont susceptibles de mûrir, de s'épanouir, de progresser à la condition qu'il leur en donne le temps, qu'il prenne le temps de les écouter et de leur faire comprendre qu'ils sont entendus dans leurs difficultés.

Désireux de savoir et de comprendre, l'enseignant, comme professionnel, permet à ses interlocuteurs de s'exprimer sans réticence et sans agressivité et se met, lui aussi, à l'écoute des autres. Si une relation gratifiante, faite d'authenticité et de considération, permet à l'élève de développer ses compétences, elle ne suffit cependant pas à suppléer à toute méthode et à toute contrainte. Les exigences rigoureuses des processus d'apprentissage et les normes institutionnelles restent incontournables, elles doivent être intégrées dans la clarté.

### Une pédagogie vocationnelle

Pour l'enseignant, pratiquer l'orientation n'est pas imposer un choix à l'élève, mais bien le soutenir dans la construction de sa personne et développer avec lui un projet personnel et professionnel cohérent. Pour ce faire, l'enseignant, épaulé par l'ensemble des partenaires impliqués dans l'orientation de l'élève doit concevoir son action éducative dans une perspective d'aide et d'accompagnement. Ceci se traduit par une approche pédagogique s'articulant autour du développement de la connaissance de soi et de la construction d'un projet personnel et de carrière chez l'élève.

L'enseignant tient ainsi un rôle de guide dans la construction identitaire de l'élève et de son cheminement vocationnel. L'apprenant se trouve au centre de cette démarche où les activités proposées par les professeurs ciblent ses besoins de connaissance de soi et du monde professionnel, sa capacité de décision et de mobilisation dans un projet lui renvoyant une image positive de lui-même. Il ne s'agit donc pas d'un simple cumul d'actions isolées, mais d'un ensemble d'activités et de notions d'orientation intégrées aux contenus disciplinaires et impliquant la collaboration de tous les partenaires de l'environnement éducatif dans un projet commun : la réussite de l'élève, le développement de sa personne et son intégration dans la société.

Une pédagogie vocationnelle demande à l'enseignant d'accompagner l'élève dans le développement de sa propre identité afin de construire avec lui son cheminement personnel, scolaire et de carrière. Pour ce faire, le professeur doit articuler au sein de ses cours toutes les occasions de découverte des différentes formations ou parcours scolaires ainsi que l'organisation, les exigences, les caractéristiques du monde du travail et des différentes professions.

Dans cette volonté d'adopter une approche orientante de l'enseignement, trois grands principes seront développés :

1. **L'infusion** qui correspond à l'intégration, par les enseignants, de références au monde du travail à l'intérieur même des contenus disciplinaires.
2. **La collaboration** (ou, plutôt, la coopération) de tous les partenaires impliqués dans l'environnement éducatif des élèves : professionnels de l'orientation et de l'information, enseignants, agents des centres psycho-médico-sociaux, parents, élèves, acteurs du monde extrascolaire, du monde de l'entreprise, etc.
3. **La mobilisation** qui correspond à la manière d'intervenir auprès des élèves et qui sera susceptible d'éveiller chez eux un désir de réussir et de prendre part à leur orientation.

Pour l'élève, travailler son orientation, c'est apprendre à mieux se connaître et à exprimer ce qu'il est. À partir de ces différentes explorations personnelles, scolaires et professionnelles, l'apprenant sera à même de définir ses projets de carrière et d'établir, au fur et à mesure de son développement, son plan d'action pour la réalisation de ses choix vocationnels.

Travailler l'orientation du jeune dès l'entrée du secondaire, c'est s'engager avec lui dans le développement de sa maturité vocationnelle et dans sa compréhension de lui, des autres et de la société afin qu'au bout de son cursus scolaire, il puisse poser un choix positif et réfléchi pour sa future carrière professionnelle.

### *Une pédagogie ouverte au monde extérieur*

L'éducation des jeunes constitue une mission essentielle et partagée par l'Ecole et par les parents. Ouvrir l'école, c'est instaurer un dialogue avec la famille, c'est tenir informés les parents et les faire participer aux actions scolaires, dans le respect des rôles et des compétences de chacun. Ceci se concrétise lors des journées portes ouvertes, des réunions de parents, via le journal de classe ou le bulletin...mais peut également avoir lieu au sein même des classes.

Même s'il faut rester prudent, tant au niveau de la déontologie qu'au niveau de la psychologie de l'élève (les situations familiales des apprenants peuvent être sources de problèmes et de mal-être chez ceux-ci), l'invitation des parents en classe peut être une activité pédagogique intéressante et renforçant les liens entre l'école, l'élève et son environnement. Ainsi, faire venir un membre de la famille témoigner de son métier ou de ses passions, dans le cadre d'un apprentissage orientant, pourra rendre un contenu plus significatif pour l'ensemble des apprenants.

Outre les parents, les enseignants peuvent également faire intervenir des acteurs extérieurs, tels que des professionnels ou encore des organismes spécialisés. Dans ce sens, et même s'ils font partie intégrante de l'institution scolaire, le professeur est invité à collaborer avec les membres des centres PMS de son école.

Un véritable partenariat entre l'enseignant et l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'orientation, dans et hors de l'école, est garant d'un processus éducatif pertinent.

L'ouverture au monde extérieur participe également au développement des compétences de socialisation chez l'élève. Ainsi, au niveau de la classe comme de l'établissement scolaire, il faut s'efforcer de réaliser l'apprentissage d'une pratique sociale allant jusqu'à l'exercice d'une véritable responsabilité à travers des expériences à caractère social, culturel, éthique et environnemental.

La distribution des rôles à ces niveaux de fonctionnement permet aux élèves d'exister en tant qu'individus et membres actifs d'un groupe. C'est cet éveil de l'individu qui le place face à ses choix. Cette réflexion tire les élèves de leur individualisme, les initie au fonctionnement de tout groupe social par la prise de conscience des problèmes auxquels les individus et les sociétés sont confrontés. Elle active leur potentiel d'évolution par l'usage de différents moyens d'expression, le contrôle de leur affectivité, la prise de conscience de l'interdépendance et de la solidarité. La création de situations interactives dans le travail de groupe et la réalisation de projets apprennent aux élèves à se connaître et à s'écouter, et impliquent la même démarche chez les enseignants.

S'ouvrir aux autres et au monde extérieur et construire sa socialisation favorisent les échanges, entraînant ainsi un développement de la créativité de l'élève. Celle-ci doit pouvoir se développer dans un climat de confiance. La créativité ne s'enseigne pas de manière formelle, mais des démarches et des attitudes peuvent la susciter comme l'éveil au monde extérieur et à ses contradictions, la compréhension et l'utilisation de modes d'expression variés, la recherche de questions pertinentes sur les problèmes rencontrés, la valorisation, la réalisation de projets, la reconnaissance du droit à l'erreur, la confrontation d'idées, la découverte de la créativité des autres, la découverte de l'histoire des hommes et des solutions qu'ils ont apportées à leurs problèmes.

### Une pédagogie du projet et interdisciplinaire

Afin d'assurer une pédagogie de la réussite, l'enseignement provincial encourage les échanges entre professeurs, la recherche d'informations, la découverte et l'analyse de nouvelles approches pédagogiques. L'imagination ainsi stimulée favorise l'innovation pédagogique. Pour ce faire, la pédagogie du projet est utilisée. Celle-ci est centrée sur l'activité de l'élève, tant individuelle qu'en groupe. Elle est axée sur la résolution de problèmes concrets et/ou symboliques, privilégiant la solidarité et la collaboration, tout en donnant un sens aux activités scolaires en inversant le rapport habituel entre apprendre et agir, et développe des savoir-faire pluridisciplinaires. Elle permet à chacun d'apprendre à son rythme à l'intérieur d'un groupe se livrant à un travail véritable. Elle permet de réunir professeurs et élèves dans une vie coopérative et constitue un moyen privilégié d'associer parents et partenaires extérieurs. Le travail en projet s'évalue plus en termes de capacité que par des notes et des moyennes.

Le travail en projet demande aux enseignants d'adapter leur cours afin de prendre en compte l'interdisciplinarité. En effet, le morcellement des branches, les découpages horaires, les attitudes et les exigences contradictoires sont des obstacles à la constitution d'un savoir cohérent et à la clarté du processus d'enseignement.

Pour apprendre, les élèves doivent comprendre, admettre et adhérer au sens de ce qu'on leur fait faire. C'est une des conditions premières pour attendre d'eux une adhésion et un effort.

Se mettre d'accord en début d'année sur la nature, l'ampleur et le calendrier de travail des élèves, s'accorder sur les règles de travail en commun, sur certains critères d'évaluation, sur la mise en valeur d'objectifs communs et complémentaires, déterminer des lieux de convergence entre matières, multiplier les échanges sur ce que l'on fait avec les élèves, c'est s'engager dans une voie qui permet de réaliser des objectifs transversaux et donc d'améliorer la qualité des études. Ces échanges entre enseignants peuvent être considérés comme un type de formation continue assurant une cohérence au sein de la classe, mais également au niveau de l'établissement scolaire.

### Une pédagogie de la différenciation, de l'intégration, de l'accompagnement et de la remédiation

L'hétérogénéité des classes est un état de fait tout comme la singularité des démarches d'apprentissage, mais c'est aussi un avantage : elles entraînent une diversification des procédures pédagogiques. Les élèves diffèrent les uns des autres au plan des rythmes d'apprentissage, des modes d'apprentissage et du contexte socio-affectif sur lequel ils viennent se greffer. Privilégier une pédagogie différenciée, c'est donc tenir compte de cette hétérogénéité en respectant l'évolution de l'élève et de sa personne, sa façon d'apprendre et d'assimiler les compétences, ses origines socioculturelles, tout ce qui, en résumé, constitue l'individu. Il ne faut cependant pas oublier le caractère collectif de l'apprentissage qui constitue également le terreau de la pédagogie différenciée. En effet, l'enseignant peut s'appuyer sur la singularité des individus pour construire et atteindre des objectifs communs et cohérents avec ses élèves.

La pédagogie de l'intégration est liée au développement de compétences chez l'apprenant. L'intégration des acquis d'apprentissage se traduit par l'exploitation de situations où l'élève résout des tâches complexes.

Le travail par compétences permet de focaliser le travail de l'enseignant, non sur ce qu'il doit enseigner, mais sur ce que l'élève doit maîtriser à la fin d'une séquence d'apprentissage. Ceci se traduit par des situations d'enseignement porteuses de sens pour l'apprenant où il peut mobiliser ce qu'il a appris, et ce, dans la résolution de situations concrètes.

La Province de Hainaut, en particulier au niveau de l'enseignement spécialisé, favorisera l'intégration dans l'enseignement ordinaire chaque fois que l'élève y trouve son intérêt.

Ainsi, conformément au décret, et

- grâce à l'accompagnement des services spécialisés, (et de l'AWIPH),
- à l'aide psycho pédagogique, aux équipes scolaires qui accueillent des enfants en situation de handicap,
- aux aménagements (raisonnables),

L'élève pourra poursuivre son apprentissage de façon optimale en toute équité.

Le respect des différences entre les élèves est la condition indispensable d'un enseignement démocratique qui cherche à doter tous les élèves d'un « outillage » commun. Les activités de dépassement et de remédiation sont des moyens à utiliser dans cette perspective. La remédiation permettra à l'élève de (re-) construire son savoir, savoir-faire ou savoir-être. Elle peut avoir lieu avant la séquence d'apprentissage (afin de vérifier des prérequis), au cours de celle-ci ou en fin de séquence dans le but de résoudre d'éventuels problèmes. La remédiation doit être comprise comme une régulation de l'apprentissage.

Inséré au Bulletin Provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

Mons, le 23 août 2013

*Le Greffier Provincial*

*(s) P.MELIS*

*La Présidente*

*(s) Ch .MORETTI*